



Procès-Verbal Comité de Direction

N° 04

17 septembre 2026

<i>Présents</i>	Patrice Le Clère, Président Délégué Patrice Guet, Secrétaire Général Alain Chapelet, Dr Yvon Couffin, William Halgand, Yoan Peigné, Jérôme Peslier, Dominique Pilet, Michel Pluchon, Delphine Rolland, Lionel Rossetti
<i>Assistent</i>	Sébastien Duret, Directeur Général Victor Simonneaux, Co-Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage Mathieu Saudemont, Responsable Financier Sébastien Cornuault, CTD DAP (partiellement)
<i>Excusés</i>	Philippe Lesage, Président Evelyne Autin, Vice-Présidente Didier Gantier, Trésorier Jean-Luc Briand, Émilie Henry

Le Comité de Direction est informé du décès suivants :

- M. Julien Bidet, joueur du Club du FC Pierre Bleue (ex : Abbaretz Saffré FC)
- M. Philippe Huet, dirigeant du Club de Espérance Sportive de Rougé
- M. Mickaël Fresnais, joueur et dirigeant du Club des Voltigeurs de Châteaubriant
- M. Jean-Michel Le Coz, dirigeant du Club d'Orvault Sport Football.

Le Comité de Direction adresse ses sincères condoléances aux familles et aux clubs.

Le Comité de Direction remercie Claudine Guerlais pour ses 42 années d'activité au sein du District de Football de Loire-Atlantique et lui souhaite bonne continuation.

En l'absence excusée du Président, Patrice Le Clère, Président Délégué est désigné Président de séance.

1. Approbation des Procès Verbaux

Le Comité de Direction approuve à l'unanimité les procès-verbaux suivants :

Date	Commissions	N° PV	Date parution
01/07/2026	Commission Départementale Organisation des Compétitions	01	16/07/2026
16/07/2026	Commission Départementale Organisation des Compétitions	02	20/07/2026
21/07/2026	Commission Départementale Organisation des Compétitions	03	24/07/2026
06/08/2026	Commission Organisation des Compétitions	04	10/09/2026
20/08/2026	Commission Organisation des Compétitions	05	10/09/2026
25/08/2026	Commission Départementale Sportive et Réglementaire	01	26/08/2026
27/08/2026	Commission Organisation des Compétitions	06	10/09/2026
01/09/2026	Commission Organisation des Compétitions	07	10/09/2026
01/09/2026	Commission Pré-Compétitions U13	01	10/09/2026
02/09/2026	Commission Effectif Réduit (U7/U9)	01	09/09/2026
03/09/2026	Commission Organisation des Compétitions	08	10/09/2026
08/09/2026	Commission Sportive et Réglementaire	02	11/09/2026
09/09/2026	Commission Organisation des Compétitions	09	10/09/2026
10/09/2026	Commission Surveillance des Opérations Électorales	01	11/09/2026
04/09/2026	Commission Effectif Réduit (U11)	02	15/09/2026

2. Pôle Gouvernance

Pilote : Philippe Lesage

➤ Informations Fédérales

Une présentation du dispositif « Rénovation du Football des Enfants » est effectué par Sébastien CORNUAULT, CTD DAP.

Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

• Organisation des Commissions

➤ Nominations complémentaires

Commission Technique – Sections Futsal et Détections-Sélections

⇒ M. Yasseir AMADI, n°2547891207

⇒ M. Joy MINGOLO, n°2544006370

Commission Technique – Section Gardiens de but

⇒ M. Téo HAMELIN, n°2543729581

Commission Technique – Sections Détections-Sélections U14

⇒ M. Jérémy LAGET, n°2543910627

Commission de l'Arbitrage – ETDA

⇒ Mme Clara DROUET, n°2548335708

⇒ M. Baptiste MOREL, n°2547250753

Commission de l'Arbitrage – Section Observateurs

⇒ M. Dany LEGOFF n°430696484

Commission de l'Arbitrage – Section Accompagnateurs de jeunes Arbitres stagiaires

⇒ M. Maxime BAILLIACHE n°2546087481

⇒ M. Kévin DAUDIN n°430645704

⇒ Mme. Eloïse DAVID n°2546045138

⇒ M. Julien DURAND n°2217746263

⇒ Mme. Dounia ES SABTY n°9604327043

⇒ M. Mathieu GRANDIERE n°2543921229

⇒ M. Erwan STEVANT n°2544813575

⇒ M. Alexis HUGUET (en remplacement de la fonction d'observateurs)

Le Comité de Direction valide ces nominations.

➤ Point de situation – Immobilier

➤ Site du 19 rue du Leinster

Les formalités administratives sont en cours entre l'acheteur et le notaire pour une vente effective en fin d'année civile.

➤ Site du 14 rue du Leinster

Une réflexion est menée sur les aménagements à prévoir sur le site existant.

➤ Point de situation des Effectifs Licencié(e)s saison 2026-2027

À date, le District compte environ 49 450 licences enregistrées, représentant 46 500 individus (certains licenciés détenant plusieurs licences), soit un écart inférieur à 1 % par rapport à la même date la saison dernière. Les validations de licences restent soutenues en ce début de saison, les compétitions ayant démarré plus tard. Les engagements d'équipes sont stables, avec même une progression en seniors ; les effectifs jeunes sont stables.

Point de vigilance : la démographie des six-sept dernières années commence à impacter les catégories U6-U7 et se répercutera mécaniquement, dans les prochaines saisons, sur les catégories supérieures. Un état des lieux plus complet sera présenté en octobre.

➤ Assemblées Générales 2026

○ Délégués représentant les Clubs de District aux Assemblées Générales de la LFPL

Sur les 10 postes de suppléants vacants, quatre candidatures ont été enregistrées et validées par la CDSOE. Elles seront soumises au vote de l'AG : MM. Bernard LOIRAT, Patrice BOUTIN, Frédéric DOUILLARD et Mme Fanny GENTEUR.

○ Vœux de clubs soumis au vote de l'AG

Vœu n°1 – ES Dresny-Plessé : Arbitre assistant-joueur

Vœu n°2 – ASR Machecoul : horaires seniors samedi soir.

Le Comité de Direction valide l'inscription de ces deux vœux à l'ordre du jour de l'AG tel que figurant en annexe.

- **Rapport financier**

Le Rapport Financier saison 2025/2026 et le bilan prévisionnel 2026/2027 est présenté par le Responsable Financier aux membres du Comité.

Le Comité de Direction valide les éléments financiers qui seront adressés aux clubs du District avec l'envoi de leur convocation.

- **Ordre du jour**

Le Comité de Direction valide l'ordre du jour figurant en annexe et l'ensemble des dispositions de l'Assemblée Générale.

➤ **Réunions rentrée des clubs saison 2026/2027**

Un point est fait sur les réunions de rentrée. Il est regretté une présence des clubs à ces réunions en diminution par rapport à la saison précédente.

- **Réunion de rentrée des clubs seniors/jeunes le vendredi 28 août 2026 à 19h00**
75 personnes pour 55 clubs
- **Réunion de rentrée seniors/jeunes des clubs le samedi 29 août 2026 à 9h30**
64 personnes pour 51 clubs
- **Réunions de rentrée foot à effectif réduit le jeudi 3 septembre à 14h00 et 19h00**
14h00 : 82 clubs
19h00 : 27 clubs

➤ **Dossier Section Sportive Féminine du Lycée Notre Dame de Rezé**

Adèle GUÉRIN a pris ses fonctions en tant que salariée du District depuis le jeudi 3 septembre 2026.

➤ **Invitations**

Club/Organisateur	Date / Lieu	Objet	Présence
Ville de NANTES	Samedi 19 septembre 2026 à 11h30 Maison de quartier La Mano (3 Rue Eugène Thomas, 44300 Nantes)	Inauguration de l'exposition en l'honneur des 80 ans du club de l'Étoile du Cens	Patrice LE CLÈRE
CREPS des Pays de la Loire	Mercredi 23 septembre 2026 – 18h30 CREPS des Pays de la Loire – Amphithéâtre 5 avenue de la Babinière 44240 la Chapelle sur Erdre	Soirée thématique, SPORT ENTREPRISE	Le District ne sera pas représenté
District de Football de la MAYENNE	Vendredi 25 septembre 2026 à partir de 19h30 (ouverture des portes à compter de 19h00) au Gymnase Pierre-Emerick AUBAMEYANG – Rue Madeleine BRES – Quartier FERRIER – 53 000 Laval.	Assemblée Générale du District de Football de la Mayenne	Philippe LESAGE sous réserves de disponibilité.
Commune de SUCE-SUR-ERDRE	Samedi 26 septembre à 11h00 au Stade Joseph Briant, rue de la Papinière, Sucé-sur-Erdre	Inauguration du second terrain synthétique de football.	Philippe LESAGE
District de Vendée de Football	Vendredi 9 octobre 2026 à partir de 19 heures au Lycée des Établières à La Roche sur Yon (amphithéâtre Guibert)	AG du District de Vendée de Football	Le District ne sera pas représenté

3. Pôle Compétitions

Pilote : Patrice Guet

➤ Report des premières journées

Les dates ont été fixées par les Commissions :

Seniors masculins : alignement sur calendrier régional avec un report au 24 janvier 2027.

Jeunes masculins et féminines : alignement sur calendrier régional avec un report au 17 octobre 2027.

➤ Enquête – dispositions exceptionnelles

Les membres du Comité ont adopté à l'unanimité une adaptation des horaires seniors le dimanche. Les dispositions figurent en annexe.

➤ Procédure d'urgences

A compter de ce vendredi 18 septembre 2026 à 17h30 et chaque week-end de compétitions départementales pour toute la saison sportive, la **procédure d'urgences concernant les compétitions départementales est ouverte**. Cette procédure est gérée par une équipe de bénévoles chaque week-end afin de déclarer un forfait tardif, une impraticabilité de terrains tardive, un cas de force majeure... pour des rencontres organisées par le District.

La procédure est active à partir du vendredi de 17h30 à 20h, puis le samedi de 8h à 20h et le dimanche de 8h à 19h ainsi que les jours fériés.

- 1ère étape : **Appelez le numéro d'urgence au 02 28 01 21 03** sur les plages horaires susmentionnées

- 2ème étape : Confirmez votre conversation avec les pièces justificatives nécessaires par

messagerie officielle à urgences@foot44.fff.fr

- 3ème étape : La procédure d'urgence confirme la prise en compte de la demande par écrit sur les messageries officielles des clubs concernés

Il est rappelé aux clubs que l'absence d'appel téléphonique préalable à l'envoi du message ne garantit pas du traitement systématique de la demande par courriel.

Une fiche synthétique est disponible sur le site Internet du District : <https://foot44.fff.fr/simple/competitions-procedure-durgence-fiche-synthetique/>

4. Pôle Juridique

Pilote : Patrice Le Clère

➤ Vie des clubs

- GJ AUBIN RUFFIGNÉ ROUGÉ : avenant catégories féminines

Le Comité de Direction valide l'ajout des catégories féminines au groupement.

5. Pôle Arbitrage

Pilote : Patrice Guet

➤ Stages de rentrée des arbitres : 22/08 (Jeunes Arbitres) - 29/08 (Arbitres seniors)

Le Comité se félicite du bon déroulement des deux premiers stages : assiduité, bonne réussite des tests écrits et des tests physiques et bonne assimilation des évolutions des lois du jeu, dont une application claire est attendue dès les premières journées.

⇒ Planification du stage de rattrapage du 26/09/2026 en cours et d'un stage le 04/10/2026.

Date du stage	Nb arbitres inscrits	Nb arbitres présents	Nb arbitres absents
Stage du 22/08 (Jeunes Arbitres)	71	67	4
Stage du 29/08 (Arbitres Seniors)	173	159	14
Stage du 26/09 (Jeunes + Seniors)	53		

➤ Résultat FIA n°1 - août 2026

19 admis sur 21 candidats avec la répartition suivante :

- 4 arbitres U13
- 8 arbitres U15S

- 1 arbitre U18S
- 6 arbitres seniors D4S

Ces arbitres stagiaires ont été reçus le samedi 5 septembre avec leur tuteur. Ils ont été informés qu'ils seraient désignés pour leur 1^{er} match en tant qu'arbitre officiel le week-end des 19 et 20 septembre 2026.

➤ **Point de situation sur l'effectif des arbitres de district désignables.**

Effectifs au 10 septembre

Catégorie 2026/2027	Nombre d'arbitres	Demandes de licence effectuées	Nombre d'arbitres désignables
D1	27	27	27
D2	42	33	33
D2JS	9	9	9
D3	104	81	81
D4S	7	7	4
D4S1	6	6	5
DA1	12	12	11
DA2	13	13	13
DA2S	1	0	0
DSF	1	1	0
FE	1	1	1
FUTSAL	8	8	5
U13	4	3	3
U13-1	4	4	4
U15	10	9	9
U15S	5	3	3
U15S0	18	18	18
U15S1	8	8	8
U17/U16S	2	0	0
U17/U16	23	20	20
U18A	29	28	25
U18B	32	31	26
U18S1	1	1	1
U18	1	0	0
sans classement	2	1	0
Total Général	370	324	306

➤ Commission Valorisation du Bénévolat

Une feuille de route a été adressée pour rappeler les missions de la commission : reconnaître, promouvoir et mettre en valeur l'engagement des bénévoles (valorisation, récompenses et distinctions, événements de reconnaissance, encouragement de nouveaux engagements et renouvellement, accompagnement des clubs dans les dispositifs fédéraux). La Commission se réunira le 1er octobre pour mettre en commun les réflexions de chacun et prioriser les actions.

➤ Dates du week-end bénévoles à Clairefontaine

Le week-end des dirigeants bénévoles à Clairefontaine est fixé pour notre territoire aux 3 et 4 avril 2027.

Le week-end de la finale de la Coupe de France aura lieu les 15 et 16 mai 2027.

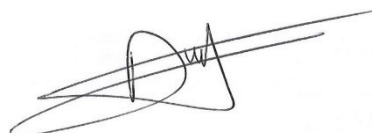
Le Président de séance
Patrice Le Clère



Le Secrétaire Général,
Patrice Guet



Le Directeur Général,
Sébastien Duret





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Vendredi 9 octobre 2026

VŒUX - MODIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES

Nom / entité à l'origine : ENT.S. DRESNY PLESSE (518734)

Souhaits : « Il est mentionné à l'article 24 - Arbitres et arbitres assistants au paragraphe 2 alinéa 3 que pour les deux derniers niveaux des championnats départementaux seniors masculins et féminins à 11 le changement d'arbitre assistant (dirigeant ou joueur) ne peut se produire qu'une seule fois et à la mi-temps.

Comme souvent le remplacement ne se fait pas qu'à la mi-temps, nous souhaiterions proposer au comité de direction une modification de cet article trop restrictif en mettant qu'aucune limite de changement de joueurs ou dirigeants différents inscrits sur la feuille de match pour faire arbitre assistant, afin de l'amender avant le début de saison. »

Avis du Comité de Direction : Favorable avec la possibilité de changer l'arbitre assistant qui est inscrit comme joueur en plus de la mi-temps, sur les deux temps suivants : milieu de chaque période, après autorisation de l'arbitre central (dans le même cadre que l'arbitrage des jeunes par les jeunes) et pour application pour les Championnats Seniors Masculins (D4 et D5), Seniors Féminines (D3 et D4), Football Entreprise et Football Loisir

Règlements : Championnats Seniors Masculins, Seniors Féminines, Foot Entreprise, Foot Loisir

Date d'effet : Immédiat (Saison 2026/2027)

Texte actuel	Nouveau texte proposé
ARTICLE 24 - ARBITRE ET ARBITRES ASSISTANTS II – ABSENCE (...) 3. En cas d'absence d'arbitre officiel, l'arbitre ou les arbitres assistants pourront être bénévoles sous réserve d'avoir a minima l'âge requis demandé aux joueurs pour participer à la rencontre au sens de l'article 73 des RG de la LFPL, d'être licenciés en tant que joueur, dirigeant ou éducateur pour la saison en cours (sous réserve de l'application de l'article 30 « Dispositions LFPL »), leur licence devant obligatoirement faire mention de la production du certificat médical de non contre-indication au sens de l'article 70 des RG de la LFPL. Dans le cas précité et pour le dernier niveau des Championnats Départementaux, l'arbitre assistant désigné pourra être remplacé à la mi-temps, son remplaçant devant être inscrit sur la feuille de match et répondre aux exigences susmentionnées. Dispositions District de Football de Loire-Atlantique : Cette disposition est valable pour les deux derniers niveaux des Championnats Départementaux. La non-présentation d'arbitres en remplacement de l'arbitre défaillant entraînera la perte du match par pénalité aux deux équipes.	ARTICLE 24 - ARBITRE ET ARBITRES ASSISTANTS II – ABSENCE (...) 3. En cas d'absence d'arbitre officiel, l'arbitre ou les arbitres assistants pourront être bénévoles sous réserve d'avoir a minima l'âge requis demandé aux joueurs pour participer à la rencontre au sens de l'article 73 des RG de la LFPL, d'être licenciés en tant que joueur, dirigeant ou éducateur pour la saison en cours (sous réserve de l'application de l'article 30 « Dispositions LFPL »), leur licence devant obligatoirement faire mention de la production du certificat médical de non contre-indication au sens de l'article 70 des RG de la LFPL. Dans le cas précité et pour le dernier niveau des Championnats Départementaux, l'arbitre assistant désigné pourra être remplacé à la mi-temps. Son remplaçant devant être inscrit sur la feuille de match et répondre aux exigences susmentionnées. Dispositions District de Football de Loire-Atlantique : L'arbitre assistant désigné pourra être remplacé à la mi-temps ou au milieu de chaque période, sur un arrêt de jeu, après autorisation de l'arbitre central. Cette disposition est valable uniquement pour les deux derniers niveaux des Championnats Départementaux. La non-présentation d'arbitres en remplacement de l'arbitre défaillant entraînera la perte du match par pénalité aux deux équipes.

Nom / entité à l'origine : ASR MACHECOUL (547589)

Règlements : Championnats Départementaux

Souhaits : « Depuis plusieurs années, notre club organise l'ensemble de ses rencontres le samedi pour des raisons importantes liées à son fonctionnement. Cette organisation nous permet notamment de faire face au manque de bénévoles en optimisant leur présence pour l'arbitrage, l'accompagnement des équipes et la tenue du bar. Elle offre également à ces personnes, qui s'investissent tout au long du week-end pour le club, la possibilité de profiter du dimanche en famille.

Aujourd'hui, cette décision risque d'avoir des conséquences importantes sur notre structure. Plusieurs bénévoles nous ont déjà fait part de leurs inquiétudes et certains envisagent de réduire, voire d'arrêter leur engagement. Je me permets de rappeler que ces bénévoles sont également des licenciés et contribuent, par leurs cotisations, à la vie du football amateur. Les petits clubs comme le nôtre dépendent fortement de leur investissement quotidien.

Cette situation donne également le sentiment que les clubs ne sont plus maîtres de leur propre organisation et qu'ils doivent désormais obtenir l'accord des clubs adverses pour décider de leur fonctionnement à domicile. »

Avis du Comité de Direction : Favorable, afin de prendre des dispositions départementales après la modification par l'Assemblée Générale de la Ligue du 20 juin 2026 de l'article 15 des Règlements des Championnats Seniors Régionaux et Départementaux.

Date d'effet : 1^{er} juillet 2027

Texte actuel	Nouveau texte proposé
ARTICLE 15 – HORAIRES ET CALENDRIER (...)	ARTICLE 15 – HORAIRES ET CALENDRIER (...)
2) Horaires : a) L'heure officielle des rencontres est fixée à 15 heures, sauf dispositions particulières prises par la Commission d'Organisation. • Régional 1 : Les rencontres se déroulent en principe le dimanche à 15h00. Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres le samedi entre 18h00 et 20h30. La Commission communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs. • Régional 2 et Régional 3 : <i>Les rencontres se déroulent le dimanche à 15h.</i> b) Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour à la même heure :	2) Horaires : a) L'heure officielle des rencontres est fixée à 15 heures, sauf dispositions particulières prises par la Commission d'Organisation. • Régional 1 : Les rencontres se déroulent en principe le dimanche à 15h00. Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres le samedi entre 18h00 et 20h30. La Commission communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs. • Régional 2 et Régional 3 : <i>Les rencontres se déroulent le dimanche à 15h.</i> b) Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour à la même heure :

-R1 : Samedi 18h -R2, R3, Championnats Départementaux : Dimanche 15H. La Commission peut exceptionnellement y déroger, en fonction de la situation qu'elle apprécie souverainement, et notamment pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations. c) Pour les rencontres en diurne, l'horaire du coup d'envoi ne pourra être postérieur à : - Août : 18h - Septembre : 17h - Octobre jusqu'au changement d'heure (passage à l'heure d'hiver) : 16h - Octobre, à compter du changement d'heure (passage à l'heure d'hiver), jusqu'au changement d'heure (passage à l'heure d'été) en mars : 15h - Mars, avant le changement d'heure (passage à l'heure d'été) : 16h - Mars, à compter du changement d'heure (passage à l'heure d'été) jusqu'au 30 avril : 17h - Mai et juin : 18h Pour les rencontres en nocturne, l'horaire du coup d'envoi ne pourra être postérieur à 20h30. Dispositions District de Football de Loire-Atlantique : Les rencontres pourront débiter le dimanche à 12h00, 12h30 ou 13h00 pour les équipes jouant en lever de rideau d'une autre équipe.	-R1 : Samedi 18h -R2, R3, Championnats Départementaux : Dimanche 15H. La Commission peut exceptionnellement y déroger, en fonction de la situation qu'elle apprécie souverainement, et notamment pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations. c) Pour les rencontres en diurne, l'horaire du coup d'envoi ne pourra être postérieur à : - Août : 18h - Septembre : 17h - Octobre jusqu'au changement d'heure (passage à l'heure d'hiver) : 16h - Octobre, à compter du changement d'heure (passage à l'heure d'hiver), jusqu'au changement d'heure (passage à l'heure d'été) en mars : 15h - Mars, avant le changement d'heure (passage à l'heure d'été) : 16h - Mars, à compter du changement d'heure (passage à l'heure d'été) jusqu'au 30 avril : 17h - Mai et juin : 18h Pour les rencontres en nocturne, l'horaire du coup d'envoi ne pourra être postérieur à 20h30. Dispositions District de Football de Loire-Atlantique : Les rencontres se déroulent en principe le dimanche à 15h00. Les rencontres pourront débiter le dimanche à 12h00, 12h30 ou 13h00 pour les équipes jouant en lever de rideau d'une autre équipe. Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres le samedi entre 18h00 et 20h30. La Commission communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs.
---	---



Assemblées Générales – 09.10.2026

ORDRE DU JOUR

De 18h à 18h45 : accueil des représentants des clubs

19 h 00 : Ouverture par le Président du District de l'Assemblée Générale Ordinaire

Mot d'accueil du Président

Indication et essai des boîtiers

Approbation des PV des Assemblées Générales Ordinaire et Elective du 04 octobre 2025

Approbation du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 au 06 juillet 2026

Mot du Président

*Présentation du rapport d'activités saison 2025/2026 – **Approbation***

Présentation des comptes financiers de la saison 2025/2026

Rapport sur les comptes du Commissaire aux comptes, et rapport spécial du Commissaire aux comptes –

Approbation des comptes

*Présentation du budget prévisionnel 2026/2027 – **Vote***

Examen des vœux des clubs

ES Dresny Plessé : arbitre assistant joueurs Seniors – **Vote**

ASR Machecoul : horaires seniors samedi soir – **Vote**

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Ouverture de l'Assemblée Générale Élective

Intervention du Président de la CDSOE

- *Présentation des candidats de la délégation des clubs de District aux Assemblées Générales de Ligue pour le mandat en cours – **Votes***

Clôture de l'Assemblée Générale Élective

Présentation du Projet Club

Présentation du Football des Enfants

*Présentation de l'évolution du projet **BENEVOLE du Respect** et de son déploiement*

Temps d'échanges

Interventions des personnalités présentes

Discours de clôture du Président



Disposition exceptionnelle Comité de Direction

Possibilité d'aménagement exceptionnel des horaires des rencontres Seniors

Possibilité d'aménagement exceptionnel des horaires des rencontres Seniors

Dans un contexte où certains clubs peuvent être confrontés à une **indisponibilité de leurs installations sportives**, notamment en raison d'**arrêtés municipaux liés à la sécheresse**, il est proposé d'autoriser, à titre exceptionnel jusqu'à la fin du mois d'octobre, un élargissement des possibilités de programmation des rencontres Seniors Masculins et Féminins de District.

L'objectif est de permettre aux clubs concernés de **maintenir leurs rencontres sur les terrains restant disponibles**, en organisant plusieurs matchs successivement sur une même installation **sans accord du club adverse par décision de la Commission d'Organisation des Compétitions**, plutôt que de devoir procéder à des reports, inversions ou rechercher dans l'urgence des terrains de repli.

Après consultation de la Commission d'Organisation des Compétitions et accord des membres du Comité de Direction, pour les clubs justifiant d'une saturation de leurs terrains consécutive à un arrêté, les rencontres Seniors de District pourront exceptionnellement être programmées avec un **coup d'envoi compris entre 10h00 et 16h00**.

Afin de garantir des conditions satisfaisantes d'organisation, les intervalles suivants seront à respecter :

- **2 heures minimum entre deux rencontres de District ;**
- **2h30 minimum lorsqu'une rencontre de District est programmée en lever de rideau d'une équipe évoluant au niveau régional.**
-

À titre d'exemple, pourront ainsi être autorisées les programmations suivantes :

11h00 – 13h00 – 15h00

12h00 – 14h00 – 16h00

10h30 – 12h30 – 15h00 lorsqu'un intervalle de 2h30 doit être respecté avant une rencontre régionale.

Un dispositif strictement encadré

Cette possibilité ne constitue pas une nouvelle règle générale de programmation des rencontres, mais une **dérogation exceptionnelle destinée aux clubs objectivement contraints par la disponibilité de leurs installations**.

Pour en bénéficier, le club devra adresser au District à fpichon@foot44.fff.fr au minimum **10 jours*** avant la date des rencontres :

- l'arrêté justifiant l'indisponibilité du ou des terrains concernés ;
- la liste des installations restant utilisables ;
- la planification souhaitée des différentes rencontres.
-

Le District conserve la possibilité de **valider ou d'adapter la programmation proposée**, notamment au regard des contraintes des compétitions et de la cohérence générale des horaires.

- **Pour la 1^{re} journée prévue le 20 septembre 2026, les clubs hôtes ont jusqu'au lundi 14 septembre à 12h00 pour faire la demande.*

Pourquoi mettre en place cette possibilité ?

Cette mesure permet tout d'abord de **limiter les reports de rencontres**, qui entraînent ensuite des difficultés de calendrier et peuvent conduire à une accumulation de matchs à reprogrammer.

Elle permet également de **répondre de manière pragmatique aux conséquences des restrictions liées à la sécheresse**. Lorsqu'un club dispose encore d'un terrain praticable mais ne peut plus utiliser ses autres installations, l'étalement des horaires constitue une solution permettant de maintenir l'activité sportive.

Le dispositif garantit par ailleurs une **égalité de traitement entre les clubs**, puisque la dérogation sera conditionnée à la production d'un arrêté et soumise à la validation préalable du District. Elle ne pourra donc pas être utilisée pour des raisons de convenance personnelle ou d'organisation habituelle.

Enfin, l'anticipation imposée par le délai doit permettre au District de prendre en compte les conséquences de cette programmation sur les **désignations d'arbitres, l'organisation des compétitions et l'information des équipes adverses**.